



Service Urbanisme & Environnement

M. Michel Dubois
mdubois@evere.brussels
tél. 02 247 62 35
fax 02 245 50 80

Me. Damien COLLON
Notaire
Boulevard Saint Michel 70

1040 BRUXELLES

date 07-12-2016
réf. UE/MDB/59-66-68
annexe I
concerne **RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES**
vos réf. 16-DC-0571/001-CH

Maître,
Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du 21/10/2016, reçue au service urbanisme & environnement le 24/10/2016, concernant le bien sis **Avenue Jules Bordet 66-68**, cadastré à Evere division 2, section **B283H**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN

* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone d'habitation, le long d'un espace structurant ;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte I – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- le bien se situe dans le PPAS « BORDET » autorisé en date du 09/07/1992 - zone de recul, zone d'habitation et zone d'annexes ;
- le bien se trouve dans le lotissement n°39 autorisé en date du 30/07/1968 (3 lots) ;
- le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption.

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

* autres renseignements :

La situation de droit : un permis d'urbanisme :

- réf. 8679 autorisé le 01/04/1975 pour la construction d'un immeuble à appartements de 42 logements (n°66).
- réf. 8680 autorisé le 01/04/1975 pour la construction d'un immeuble à appartements de 57 logements (n°68).

Le service urbanisme et environnement n'a pas connaissance à ce jour d'infraction pour l'adresse car aucune visite sur place n'a été effectuée. Il est vivement conseillé de consulter les archives communales.

Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du 05/12/2016.

Le dossier de permis d'urbanisme/permis d'environnement peut être consulté au Front Office situé au 1^{er} étage de la maison communale (evere222@evereirisnet.be – 02 247 62 22). Les frais de consultation d'archives s'élèvent à 25,00€.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :
Par ordonnance :

Dirk Borremans
Secrétaire communal

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée

Fatiha Saidi
Echevine de l'urbanisme & environnement